



IPSOS en Grève!

IPSOS DEBOUT!

Depuis le 1er Janvier 2016, nous demandons la mise en place d'une complémentaire santé digne de ce nom pour tous les enquêteurs vacataires. Celle-ci nous a été refusée pour des raisons obscures. Nous ne serions pas des salariés à part entière. Juste des vacataires à vie, à temps trop partiel pour pouvoir se soigner correctement, semble-t-il... Les instances dirigeantes qui nous gouvernent (SYNTEC) ont dans leur grande «mansuétude» accepté de nous accorder un versement santé au prorata du temps travaillé par chaque enquêteur. **La CGT n'a pas signé cet accord!**

Cette année, suite à la diminution du nombre d'heures travaillées, de nombreux enquêteurs ont été privés de la prime d'ancienneté. Les bénéficiaires de la prime d'ancienneté sont les ayants droits CEIGA et pour être ayant droits CEIGA il faut au minimum : **8 bulletins de salaire et gagner 10 171.70 euros dans l'année.** Beaucoup parmi nous ne sont pas ou plus dans ce cas.

En conséquence, La CGT IPSOS a demandé à la Direction :

1 - l'ouverture d'une négociation avant la mise en place du versement santé. **Refusé**

2 - la possibilité pour les enquêteurs qui ont travaillé 3 mois dans l'année d'être bénéficiaires d'une complémentaire santé

comme tous les autres salariés permanents. **Refusé**

3 - la mise en place du versement santé dès le mois de Mai avec rétroactivité depuis le mois de Janvier. **Refusé**

4 - la baisse du plafond exigé pour être ayant droits CEIGA et bénéficiaire de la prime d'ancienneté. **Refusé**

AUJOURD'HUI ASSEZ DE REFUS!! Assez de paroles et de demandes stériles... Nous voulons que l'ensemble de ces revendications soient négociées **et que le premier versement santé soit effectif dès le mois de Mai, avec rétroactivité depuis le mois de Janvier.**

Pour toutes ces raisons et bien d'autres (Loi el khomri, convergence des luttes...)

**LA CGT appelle tous les enquêteurs :
Vacataires, CEIGA, CDI de tous les sites
de Paris, Bordeaux et Plérin à se mettre en grève
Vendredi 20 Mai et Samedi 21 Mai!**